

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

23430356

Déposé
17-11-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0476101635

Nom(en entier) : **LOCALUX.BE**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Um Bruch, Tontelange 136
: 6717 Attert**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), DEMISSIONS, NOMINATIONS

Il résulte d'un acte reçu par le Notaire **Rodolphe DELMEE**, à Arlon, en date du **06 novembre 2023**, actuellement en cours d'enregistrement, que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Anonyme « **LOCALUX.BE** », ayant son siège social à 6717 Tontelange (Attert), Um Bruch, numéro 136, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro **0476.101.635**, a pris les décisions suivantes :

Première résolution – Décision d'adapter les statuts de la société aux dispositions du Code des Sociétés et des Associations (CSA)

En application de l'article 39, §1, alinéa 1 et 3 de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des Sociétés et des Associations (CSA) et portant des dispositions diverses (1), l'assemblée générale décide d'adapter les statuts aux dispositions du Code des Sociétés et des Associations (CSA).

Deuxième résolution - Adoption de nouveaux statuts en concordance avec le Code des Sociétés et des Associations (CSA), en tenant compte des décisions ci-avant

Comme conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide d'adopter des statuts complètement nouveaux, qui sont en concordance avec le Code des Sociétés et des Associations (CSA).

Troisième résolution - Adresse du siège de la société

L'assemblée générale déclare que l'adresse du siège est située à 6717 Tontelange (Attert), Um Bruch, numéro 136.

Quatrième résolution - Site internet et adresse e-mail

L'assemblée générale déclare :

- que le site internet de la société est <https://localux.be/> ;
- que l'adresse électronique de la société est contact@localux.lu

Cinquième résolution – Renouvellement du mandat de l'administrateur

L'assemblée générale décide de constater et d'acter le renouvellement des mandats des administrateurs suivants :

- La Société Privée à Responsabilité Limitée (actuellement Société à Responsabilité Limitée) « **LOCALUX HOLDING** » ayant son siège social à 6717 Tontelange (Attert), Um Bruch, numéro 136, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro **0787.734.228**, représentée par son représentant permanent, Monsieur GOFFINET Valentin, comparant ici présent, qui accepte ledit mandat.

- Monsieur **GOFFINET Jean-Louis**, comparant ici présent, qui accepte ledit mandat.

Leur mandat d'administrateur sera exercé à titre gratuit, sauf décision contraire ultérieure de l'assemblée générale.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Volet B - suite

Sixième résolution - Mission au Notaire soussigné d'établir et de déposer la coordination des statuts

L'Assemblée Générale décide de donner la mission au Notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément à la décision précédente, et d'assurer son dépôt au dossier de la société, conformément aux dispositions légales en la matière.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré avant enregistrement de l'acte, uniquement pour le dépôt au Greffe du Tribunal de l'Entreprise et la publication aux annexes du Moniteur Belge.

(s.) Rodolphe DELMEE, Notaire à Arlon.

Est également déposée : Une expédition conforme de l'acte.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").